

Jeudi 21 mars 2024

Réunion publique : Les besoins et les moyens de l'Education Nationale - Le Havre

Introduction aux échanges par Jean-Paul LECOQ

Bonjour à tous,

Merci aux différents intervenants et à tous ceux qui ont préparé cette rencontre.

Merci pour votre présence ce soir pour cette seconde réunion publique qui s'inscrit dans un cycle d'échanges sur les 4 communes de la circonscription, autour de 4 priorités touchant la vie quotidienne.

- Répondre à la crise du logement, c'était le mois dernier à Harfleur.
- Ce soir, les moyens et les besoins de l'Education Nationale.
- En avril à Gonfreville l'Orcher, les urgences santé.
- En mai à Gainneville, le pouvoir d'achat.

4 thèmes choisis à partir de ce que m'expriment massivement et régulièrement les habitants de la circonscription, lors de nos différents échanges ou par courrier.

4 sujets qui sont aussi d'intérêt majeur à l'échelle du pays.

L'idée, c'est de chercher à comprendre ensemble pourquoi. Pourquoi, sur ces différents sujets majeurs, nous en sommes arrivés là aujourd'hui. Comprendre qu'il n'y a pas de fatalité, mais des choix politiques, des choix idéologiques qui ont été faits.

Et, bien entendu, faire en sorte de nous en sortir à partir d'autres choix possibles.

Des solutions anti-crise en quelque sorte, élaborées par ceux qui sont engagés au quotidien, à travers leur métier ou leur engagement associatif, syndical, politique, sur ces différents sujets. Qui sont confrontés au système qui « bug ». Qui sont dans l'accompagnement des habitants qui souffrent de ces crises.

Et des solutions qui sont reprises, travaillées, par des parlementaires en vue de les traduire dans de futures lois.

Avec comme point commun, indispensable, la prise de conscience et la mobilisation citoyenne.

La mobilisation, celle des enseignants et des personnels techniques et d'accompagnement bien entendu, je pense notamment aux ATSEM qui interviennent dans les écoles maternelles aux côtés de l'enseignant, ou aux AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap scolarisés dans nos écoles et collèges. Mais la mobilisation aussi des parents, la FCPE principale fédération des parents d'élèves est précieuse, des élus locaux et plus généralement de la population.

Parce que tout le monde est concerné : par ce qu'il se passe à l'école, dans le premier degré, (les écoles maternelles et élémentaires), dans le second degré (les collèges et lycées), et au-delà dans l'enseignement supérieur.

**

Vous avez remarqué, fréquemment quand quelque chose dysfonctionne dans la société, certains pointent aussitôt du doigt l'école publique qui ne ferait pas ou plus son travail... En oubliant évidemment de souligner dans le même temps, combien on lui a chargé la mule au fil du temps, sans jamais accompagner les nouvelles missions assignées par des moyens supplémentaires et adaptés.

Ainsi, l'école n'est plus seulement chargée « *de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail et de contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes* », comme le stipule le Code de l'Education.

Il lui est demandée d'éduquer à la « *responsabilité civique, y compris dans l'utilisation d'internet et des services de communication au public en ligne* », de « *participer à la prévention de la délinquance* », « *de former à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte* ».

Tout ceci est aussi extrait du Code de l'Education régulièrement revisité.

Ce sont des nobles et utiles missions mais où sont les moyens qui vont avec ?

- Quand on doit faire classe devant près de 30 élèves dans certaines écoles, et plus de 30 dans la plupart des collèges ;
- Quand le métier d'enseignant n'est plus attractif notamment parce qu'en 20 ans les rémunérations n'ont pas suivi ;
- Quand l'Etat recrute des CDD lancés devant des classes après quelques jours de formation ;
- Quand des enseignants absents ne sont pas remplacés ;
- Quand le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, le RASED, est en lambeaux, tout comme le réseau médico-social et médical de l'Education Nationale : combien d'école, de collèges sans infirmière, assistante sociale ou psychologue ?
- Quand le tri sélectif est imposé à l'entrée des études supérieures alors que poursuivre ses études était un droit ;
- Tri sélectif que le gouvernement veut désormais mettre en place aussi à la sortie du cycle primaire, en créant des groupes de niveau en 6^e et en 5^e mettant fin à la notion de collège unique pour établir une ségrégation entre les enfants, ségrégation basée sur le niveau, donc ségrégation sociale.

Ce tri sélectif très jeune au cours de la scolarité de l'enfant, est d'ailleurs également porté par le Rassemblement National il faut le savoir... Ainsi il défend l'idée de la destruction du collège unique pour tous les élèves ou encore l'instauration d'un Brevet des collèges qui dans son contenu autoriserait ou pas le passage au lycée...

**

En cause derrière tous ces constats, selon moi, 3 facteurs :

- Depuis 20 ans, les politiques publiques ont désinvesti massivement l'éducation publique provoquant une dégradation des conditions de travail pour les professeurs et personnels, et des difficultés supplémentaires pour l'ensemble des élèves.

Pendant longtemps, le budget de l'Education Nationale était le 1^{er} poste de dépenses budgétaires de l'Etat devant la santé. Désormais se sont les aides directes et indirectes aux entreprises...

Résultat, par exemple, en 2021, les professeurs des écoles gagnent 10% de moins que la moyenne de l'OCDE. Durant l'année scolaire 2021-2022, 1.657 enseignants du premier degré et 1.179 du second ont décidé de quitter volontairement l'Education Nationale.

En septembre 2023 il manquait au moins un professeur dans la moitié des lycées et collèges.

De même, les chiffres du ministère de l'Éducation Nationale indiquent qu'en 2023, plus de 3.100 postes ont été non pourvus aux concours enseignants sur plus de 23.800 postes ouverts dans le public.

Exemple plus récent : le Ministre de l'économie s'est planté dans les prévisions de croissance sur lesquelles a été construit le budget de l'Etat pour 2024 et annonce devoir faire pour y remédier 10 Milliards de coupes. Et bien 600 Millions sont retirés sur le budget de l'Education Nationale, dont 382 Millions étaient destinés à la rémunération des enseignants...

- Second élément, pour des raisons idéologiques, les gouvernements libéraux ont abandonné volontairement l'objectif d'émancipation, d'égalité des chances, d'ascenseur social assignés à l'Ecole de la République au profit de la notion de mérite, de compétition et de spécialisation pour mieux servir les besoins et les intérêts du marché.

Les politiques publiques éducatives visent ainsi à adapter l'offre éducative aux nécessités du marché du travail.

Pour le dire simplement : l'école doit former en priorité les futurs salariés de demain selon les besoins exprimés par les entreprises.

On ne part pas des aspirations, vocations, compétences des élèves, on part des futurs besoins à couvrir.

Réformes des lycées professionnels, réforme du BAC, sélection accrue à l'entrée à l'université par l'instauration de Parcoursup, instauration de groupes de niveau en mathématiques et français au collège : l'ensemble de ces dispositifs ont pour objectif d'introduire des logiques de concurrence, de performance et de spécialisation des formations fonctionnelles aux nécessités du capital.

- 3^e explication, particulièrement vraie après le lycée, les gouvernements font la part belle au secteur privé.

L'enseignement privé concerne aujourd'hui un peu moins de 18% des élèves entre la maternelle et le lycée.

Mais dans l'enseignement supérieur le privé représente aujourd'hui plus de 25 % et sa part de marché est en constante évolution : alors que les effectifs globaux des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur diminuent de 1,5 % en 2022-23, ils augmentent de plus de 3 % dans le privé.

Plus généralement, quand un élève entre dans son établissement scolaire, quel qu'il soit, il devrait pouvoir être accompagné, écouté en fonction de ses besoins (santé, handicap, mal-être, difficultés sociales et familiales). La santé, la détresse, la faim sont autant de freins à la réussite scolaire. Il devrait effectivement pouvoir bénéficier d'un environnement accueillant et calme, d'enseignants et d'agents territoriaux, de professionnels de la santé en nombre suffisant...

Qui peut dire aujourd'hui que toutes ces nécessités sont couvertes ?

Exceptions faites des premières mesures de revalorisation salariale des enseignants, mais nous sommes encore loin du compte, la seule mesure qui ait été dans le bon sens depuis 2017 et la présidence Macron, concerne le dédoublement des classes de Grande section, CP et CE1,

En 2022, il avait annoncé qu'en cas de réélection, il entendait généraliser le dispositif des dédoublements de classes dans l'éducation prioritaire, du CE2 au CM2.

Mais en réalité, souvent, ces dédoublements sur ces classes ont pour effet de charger un peu plus les effectifs des autres classes...

La Carte scolaire, c'est-à-dire pour faire simple, le nombre de classes ouvertes pour la rentrée suivante arrêté par les directions départementales de l'Éducation Nationale, demeure un simple exercice comptable.

Et souvent, cet exercice débouche sur des suppressions de classe dans des écoles où les effectifs ne sont pas en diminution, provoquant l'incompréhension, la colère parfois et la mobilisation souvent, des parents d'élèves. C'est le cas encore cette année pour la fermeture de classes annoncée à Jehan de Grouchy.

Localement, il convient de ne pas oublier que les communes pour les écoles maternelles et élémentaires, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées, ont également un rôle à jouer.

Soit, ils accompagnent, même en exprimant des regrets, mais ils accompagnent docilement les décisions gouvernementales, soit ils s'opposent à elles.

Avez-vous déjà entendu le Maire du Havre ou ses adjoints protester contre des fermetures de classes ?

Pourtant et les exemples sont nombreux, à Gainneville, à Gonfreville l'Orcher et à Harfleur pour ne parler que de la circonscription, la mobilisation des élus aux côtés des parents, et avec ma modeste contribution, a permis de maintenir des classes promises à la fermeture...

Mais l'implication des collectivités est également différente s'agissant des fournitures scolaires, de l'accompagnement des projets ou sorties scolaires, des ATSEM (la loi impose à la commune d'affecter 1 ATSEM par école maternelle, à Gonfreville l'Orcher par exemple c'est 1 ATSEM par classe que la Ville met à disposition) ou encore en matière de bâtiment.

Certains maires comme au Havre privilégient les écoles de grande taille quitte à fermer les plus petites, dans d'autres communes, souvent à Gauche, on maintient des écoles de taille réduite au plus près des lieux de vie.

Quelques chiffres :

Le Havre en totalité, Harfleur, Gainneville et Gonfreville l'Orcher comptent 113 écoles maternelles et élémentaires publiques et 10 écoles privées, pour un total de 20.000 élèves.

17 collèges publics pour 7.000 élèves et 4 collèges privés pour 2.650 élèves.

Il est à noter que la part de scolarité dans le privé au collège est nettement plus élevée au Havre avec 28%, que la moyenne nationale 21% et la moyenne départementale 18%.

23 lycées d'enseignement général et technologique (en comptant Jean-Prévoist à Montivilliers qui accueille notamment les collégiens de Gonfreville, Harfleur et Gainneville) dont 7 lycées privés, pour environ 6.000 lycéens au total.

1 université, 1 IUT, 8 grandes écoles, 14 laboratoires de recherche qui accueillent 13.800 étudiants. 200 formations sont dispensées, sans compter les CFA, Centre de Formation des apprentis.

Il est toujours utile de rappeler que la création de l'Université du Havre a été le fruit d'une longue bataille menée par la Municipalité communiste sous André Duroméa au début des années 80.

**

Aujourd'hui, une vraie ambition pour l'Education Nationale, passe par l'instauration de politiques publiques fortes accompagnées des moyens qui vont avec.

Ce n'est sûrement pas les débats d'un autre âge sur le retour de l'uniforme à l'école qui serait de nature à aller dans ce sens.

L'enjeu, c'est de reconstruire une école publique globale au service de l'émancipation et de l'égalité.

Ce que nous défendons :

- **L'instauration par la loi d'un plafond maximum de 20 élèves par classe**, de la maternelle au lycée ;
- La **revalorisation massive des conditions de rémunération** des enseignants ;
- La mise en place une **aide administrative et éducative aux directeurs d'école** et améliorer le mode de décharge d'enseignement pour tous les directeurs d'écoles maternelle et élémentaire.
- La **création d'un service public des AESH** leur garantissant notamment un Contrat de travail à durée indéterminé ; aujourd'hui la moitié sont embauchés sous statut précaire ;
- Le rétablissement sous l'égide de l'Education Nationale du **réseau médico-social et médical** irriguant tous les établissements ;
- Le lancement d'un **programme « zéro décrocheur »** en renforçant et en généralisant les dispositifs de rattrapage scolaire par des accompagnements collectifs et individuels adaptés. Et le rétablissement du RASED ;
- **L'instauration par la loi de la garantie de gratuité de l'école**, principe pourtant annoncé dès les premières lois qui ont créé l'Education Nationale mais qui n'est pas respecté : dans de nombreuses communes les fournitures scolaires restent à charge des familles en école élémentaire. Elles le sont quasiment intégralement dans le secondaire. Les transports scolaires sont souvent payants également. Dans des communes comme Le Havre, les activités liées aux projets pédagogiques et aux sorties scolaires sont à charge des familles...
- La **suppression de Parcoursup** et le rétablissement du droit d'accès aux études supérieures de leur choix pour tous les jeunes ;

- La recréation d'un **service public national de l'orientation** en y associant les régions ;
- Le **recrutement de 30.000 personnels statutaires dans l'enseignement supérieur et la recherche** et revaloriser tous les personnels, y compris techniques et administratifs ;
- La **création d'un Revenu minimum d'autonomie** pour les étudiants, plus généralement pour les jeunes...